

Séance publique

Étaient présent-e-s : M. Norbert COLL, Marie-Claire CLEMENÇON M. Jean Paul CLUSEL, Mme Sophie DEGACHE, Mme Marina BADEL Mme Chrystèle BENINCA, M. Philippe BOUVET, M. Gérard BUCHE M. Dominique DUCHAMP, Mme Océane MALINS Mme Sylvie MARTEL, M. Baptiste ROUCHON, M. Bernard SEILLER.

Absents excusés : M. Bernard BOUVIER (Pouvoir à M. BUCHE), M ; Franck CLUSEL (Pouvoir à M. COLL)

Mme Sophie DEGACHE a été nommée secrétaire de séance.

Adoption du dernier compte rendu du 14 avril 2022 : Adopté à l'unanimité.

I – FINANCES

DEL 1 : ASSUJETTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT A LA TVA A COMPTER DU 01/04/2020.

M. le Maire informe les élus que la commune a signé un nouveau contrat d'affermage avec la SAUR au 1/04/2020.

Etant donné que la réglementation a changé, le budget assainissement aurait dû être assujetti à la TVA depuis le 1/04/2020.

Le trésor public et le service des impôts demandent à la commune de faire les régularisations nécessaires depuis la date de la signature de ce nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les régularisations nécessaires pour se mettre en conformité avec le service des impôts et le trésor public ;
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL 2 - DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET M.49 ST ROMAIN D'AY – 2022

DM 1 - DM BP assainissement assujetti TVA régul 2020 - 2021 - 22/06/2022

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
		2315 (040) : Installation, matériel et outillage techniques	363,06
		2315 (040) : Installation, matériel et outillage techniques	3 408,24
		2315 (040) : Installation, matériel et outillage techniques	5 071,79
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	8 843,09

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
678 (042) : Autres charges exceptionnelles	4 942,03	778 (042) : Autres produits exceptionnels	155,14
678 (042) : Autres charges exceptionnelles	4 633,33	778 (042) : Autres produits exceptionnels	577,13
Total dépenses :	9 575,36	Total recettes :	732,27
Total Dépenses	9 575,36	Total Recettes	9 575,36

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à prendre cette DM sur le budget général de la commune ;
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL 3 - Décisions modificatives - Mairie St Romain d' Ay - 2022

DM 1 - DM Mobilier vélo cédé gratuitement par Département - 22/06/2022

M. Le Maire rappelle que le Département a fourni gratuitement aux communes désireuses dans faire l'acquisition du mobilier vélo.

Pour notre commune, le montant s'élève à 11 571, 60 € HT.

Après acquisition, il convient d'inscrire ce mobilier dans l'inventaire de la commune.

Aussi, il est proposé cette décision modificative,

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21578 (21) : Autre matériel et outillage de voirie - 107	261,60	1323 (13) : Départements - 107	11 571,60
21578 (21) : Autre matériel et outillage de voirie - 107	5 430,00		
21578 (21) : Autre matériel et outillage de voirie - 107	5 880,00		
Total dépenses :	11 571,60	Total recettes :	11 571,60
Total Dépenses	11 571,60	Total Recettes	11 571,60

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à prendre cette DM sur le budget général de la commune ;
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DEL 4 - Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- **Publicité des actes de la commune par affichage ;**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DÉCIDE :

Les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- **Par voie d'affichage sur les panneaux d'informations situés sur les façades de la Mairie.**

- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Buche dit que les panneaux d'affichage qui avait été demandé à différents endroits de la commune ne sont pas mis à jour.

DEL 5 - VENTE LAME DE DENEIGEMENT

M. le Maire rappelle que la lame de déneigement avait été mise à l'achat car plus en adéquation avec notre matériel.

Une seule proposition nous a été faite pour 80 € d'un habitant de St Alban d'Ay.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition d'achat à 80 € pour l'acquisition de la lame de déneigement.

- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Del 6 - APPARTEMENT COMMUNAL – 40, Avenue de Praperrier – Révision du loyer.

M. le Maire informe que l'appartement communal situé au 40, Avenue de Praperrier est vacant depuis fin juin 2021.

Une demande nous a été faite pour une nouvelle location. Quelques travaux de rafraichissement doivent être réalisés.

Aussi, M. Le Maire propose de ramener le loyer à 300 € (au lieu de 350 €) pour une durée de 1 an et le futur locataire s'engage à redonner un coup de jeune à l'appartement (peintures, reprise des sols ...).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à louer l'appartement sis 40, Avenue de Praperrier pour un montant de 300 € et ce pour 1 année à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

///

IV – AFFAIRES LIEES A L'URBANISME

///

V – AFFAIRES LIEES A LA VOIRIE, AUX TRAVAUX, EAU ...

Discussions :

M. Buche demande où en est le litige entre la commune de St Romain d'Ay et la commune de Quintenas au sujet de la Station d'épuration de Chizaret. Si le dossier avait été classé, une délibération aurait dû être portée au conseil municipal.

M. Le Maire dit que ce point n'est pas prévu à l'ordre du jour et précise qu'il pourra être discuté dans les questions diverses en fin de séance ou porter à la demande de M. Buche lors d'un prochain conseil municipal.

M. Buche ne pourra aborder ce point en fin de séance, puisqu'il doit partir à 20 heures.

Structure France Services : Point sur les travaux.

M. Coll dit que les travaux ont bien avancé, le timing a été très serré mais on y est arrivé (le crépi sera réalisé après les congés d'été).

Le transfert de l'agence postale communale se fera le jeudi 23 juin 2022.

La labellisation par l'AFNOR a lieu le lundi 27 juin 2022 à 11 heures.

L'espace France Services ouvre officiellement au public vendredi 1^{er} juillet 2022 à 8 heures.

Une inauguration officielle se fera en septembre.

Rue de la Croix Verte :

M. Coll dit qu'un courrier a été adressé en Mairie par les habitants de la Croix Verte fin mai (signé de plusieurs habitants de ce quartier) demandant l'installation de dos d'ânes suite au passage des véhicules beaucoup trop vite.

M. Le Maire dit avoir pris bonne note de cette demande et fait lecture du projet de réponse qu'il adressera à chacun des habitants.

Synthèse de sa réponse :

- *Inquiétude partagée et une réflexion déjà entamée ;*
- *Un pré-projet de créations de voies douces est en cours dans le secteur (piétons/vélos) mais aussi de sécurisation et aménagement de l'avenue de Praperrier ;*
- *Il est envisagé de mettre un panneau de rappel de la limitation de vitesse à 30 km/h, car pose de ralentisseurs impossible vu la portion courte et étroite de la voie.*

Stationnement de Praperrier :

Fin novembre 2021, une demande a été faite auprès du Département pour la réalisation d'une étude afin de revoir le stationnement du centre village au vu la création de la structure France Services et du projet de boulangerie. Cette étude s'élèverait à 24 000 €.

M. Coll et une délégation de conseillers ont rencontré M. Jean-Paul Vallon, Conseiller départemental le 03 mai dernier afin de lui exposer (entre autres) ce nouvel aménagement tout en conservant les espaces verts, et les terrains de boules. Celui-ci a laissé entendre que cette étude pourrait être réalisée à titre gracieux.

Une concertation sera menée à la rentrée de septembre avec les habitants du quartier.

Voirie Lotissement de Jaloine :

Les habitants de ce lotissement demandent si la Mairie pouvait reprendre la voirie de ce lotissement, afin que celle-ci entre dans le giron communal.

Questions soulevées :

- Qui des réseaux (assainissement, eau potable, éclairage, état de la voirie actuelle ...) ;
- Mettre en place un règlement si le projet est accepté (qui entretien ...) ;
- Faire attention qu'il y ait une parité avec les autres lotissements de la commune ;

Ce dossier sera examiné en commission.

Montée de l'église :

Une demande d'étude a été faite auprès du Syndicat Cance Doux pour changement des canalisations d'eau potable trop vieilles et non diamètre non adapté.

Attente de leur chiffrage.

Fibre optique :

Les travaux de génie civil sont terminés sur l'ensemble de la commune : toutes les maisons seront raccordables.

Un raccordement des particuliers à la fibre optique sera normalement envisageable mi-septembre 2022.

Pour les autres points, M. Franck Clusel étant excusé, il fera un rendu des autres points lors du prochain conseil municipal.

VI – AFFAIRES LIEES AU SCOLAIRE ET/OU PERISCOLAIRE

DEL 7 - CLASSE DECOUVERTE SAINT OURS

M. le Maire informe les élus que l'Ecole St Exupery organise une classe de découverte à Saint Ours du 16/05 au 20/05/2022 pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Cette classe de découverte était prévue en 2019 et a dû être annulé à cause du Covid.

La directrice de l'école a sollicité la mairie afin que la commune puisse régler l'intégralité de l'hébergement mais aussi de percevoir la subvention du département.

Elle propose ensuite que la commune fasse une refacturation à l'Amicale Laïque et Artistique déduction faite de la participation de la commune.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Hébergement St Ours :	11 763,00 €	Département :	1 316,00 €
		Commune :	2 300,00 €
Total :	11 763,00 €	Total	3 616,00 €

M. le Maire propose une facturation à l'Amicale Laïque et Artistique de 8 147,00 €.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la facturation à l'Amicale Laïque et Artistique de 8 147,00 € pour la classe de découverte à Saint Ours ;
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL 8 : RESTAURATION SCOLAIRE – PRESTATAIRE ADAPEI 07 – ESAT DU HAUT VIVARAIS – Tarifs 2022/2023

Le Maire rappelle,

La délibération du 26 mai 2021 renouvelant la convention avec l'Adapèi 07 - ESAT du Haut Vivarais pour la fourniture et livraison des repas prêts à consommer (4 composants) pour le restaurant scolaire de Saint Romain d'Ay et ce jusqu'en juillet 2022. Le coût du repas était fixé à 4, 18 € TTC pour la période précitée.

Cette convention arrivant à son terme, l'Adapèi 07 – Esat du Haut Vivarais propose - pour l'année scolaire de Sept 2022 à Juillet 2023 - un tarif enfant de 4, 25 € TTC (soit 4,03 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de l'Adapèi 07 – Esat du Haut Vivarais pour l'année 2022/2023 - pour la fourniture et livraison des repas prêts à consommer (4 composants) pour le restaurant scolaire de Saint Romain d'Ay au prix de 4,25 € TTC (soit 4,03 € HT) le repas.
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL 9 - TARIF CANTINE ET Garderie AU 01/09/2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2021 instaurant les tarifs cantine et garderie applicables au 1^{er} septembre 2021 :

- Cantine : 4, 20 €
- Majoration cantine (défaut d'inscription avant la date butoir) : 1, 50 €

- Garderie matin (7 H 20 - 8 H 20) : 0, 90 €
- Garderie du soir (16 h 30 – 18 h 00) : 1, 35 €

M. le Maire propose la révision de ses tarifs au 01/09/2022 :

- Cantine : **4, 25 €**
- Majoration cantine (défaut d'inscription avant la date butoir) : **1, 50 €**

- Garderie matin (7 H 20 - 8 H 20) : **1,00 €**
- Garderie du soir (16 h 30 – 18 h 00) : **1, 50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre, 2 abstentions) :

- **DECIDE** des nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie comme définit ci-dessus et ce à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- **CHARGE** Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Discussions :

Cantine Garderie 2022/23.

Une élue trouve que les repas ne sont pas toujours très appropriés aux enfants (salsifis...: légumes souvent boudés par les enfants).

Mme Marie-Claire Cléménçon - en charge du scolaire et périscolaire - entend cette remarque et rajoute que le prestataire (l'Adapéi 07- Esat de Roiffieux) établi ces repas en collaboration avec d'une diététicienne qui veille à l'équilibre de ces repas.

D'autre part, Mme Cléménçon dit que certains enfants sont difficiles et manque de respect auprès du personnel (voir plus).

Le personnel communal demande à ce que soit remis en service le système du carton rouge. En effet, ce dispositif avait été mis en place il y a quelques années : 3 cartons rouge = une expulsion temporaire d'une semaine de la cantine (pour insolence, gestes violents, mauvais comportement ...).

Une réflexion va être menée par la commission afin de mettre en place un dispositif qui devra à la fois servir de « réprimande » auprès des plus audacieux et en même temps pas trop stressant pour les enfants. A l'étude !

Classe de découverte des élèves de CE2/CM1/CM2 – Volcans et sport.

46 élèves (accompagnés de 2 enseignantes et 4 mamans volontaires) sont partis du 16 au 20 mai 2022.

Cette sortie s'est très bien passée : les enfants comme le corps enseignant étaient ravis de cette parenthèse dans la région des volcans d'Auvergne.

VII – AFFAIRES LIEES A LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Discussions :

Conseil Municipal des Enfants :

M. Jean-Paul Clusel dit que le 08 juin dernier, le Conseil Municipal des Enfants accompagné de quelques professeurs et conseillers municipaux se sont rendus à Privas pour visiter le Conseil Départemental.

Cette délégation de St Romain d'Ay a été chaleureusement accueillie par M. JP Vallon, s'en est suivie une visite des locaux, explications du rôle d'un Conseil Départemental, quizz sur le fonctionnement de cette entité, prise de parole des enfants au micro ... Cette visite qui aura peut-être fait naître des vocations, qui sait ?!

Il est également précisé que malheureusement le concours des jeunes talents prévu le jour de la matinée Moules/Frites a été annulé, faute de participants.

Peut-être revoir la communication (la prévoir plus tôt et plus communiquer auprès des enfants qui ont été peut-être intimidés par l'activité (se produire seul ou en groupe sur scène a pu les effrayer). Ce n'est que partie remise l'an prochain !

Parcours découverte :

M. JP Clusel dit qu'il travaille sur le parcours découverte de la commune (endroits insolites, lieu chargé d'histoire (sanctuaire, moulin ...). Il ajoute qu'il serait bon que les enseignants se joignent à ce projet afin de lier le ludique à l'éducation.

Ce projet est lourd dans son organisation et sa mise en place, sa réalisation sera peut-être reportée à la rentrée pour laisser plus de temps pour la préparation.

Poste d'observation de la nature :

Le Conseil Municipal des Enfants a souhaité créer un Poste d'Observation de la Nature, pour mieux connaître notre environnement, en mesurer la richesse et donc pouvoir mieux le protéger.

Le site avec une vue dégagée a été trouvé tout proche de l'école, grâce à l'autorisation du propriétaire M Michel Prunaret, nous l'en remercions.

Des volontaires du Conseil des Sages ont entrepris le gros œuvre. Samedi 18/06/2022, des enfants sont venus voir l'avancée des travaux. Reste à finir les ouvertures qui seront adaptées à la taille des enfants et les abords. La finition et la décoration seront laissées aux enfants.

Voilà une belle façon de réunir des générations autour d'un beau projet.

Conseil des sages : Rendu de la réunion de travail pour restauration du Pont de St Pierre du 03/06/2022.

Le pont de St Pierre étant à la fois sur notre commune et sur d'Eclassan, une délégation de la commune d'Eclassan a été invitée à participer aux échanges.

A l'initiative du Conseil des sages, une réflexion est menée sur la réfection du pont de St Pierre qui a besoin d'une bonne rénovation (refaire les parapets en pierre, le tapis et ses abords).

Les premiers travaux entrepris ont été de débroussailler et d'élaguer le secteur, ce qu'a fait le Syndicat Mixte Ay Ozon.

Pour mener à bien ces travaux, il sera peut-être nécessaire de créer une association, ce point est à l'étude.

VIII – AFFAIRES LIEES A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX MANIFESTATIONS

Discussions :

Manifestations passées :

La fête de l'école a eu lieu le vend 17 06 dernier sous une chaleur accablante qui n'a pas fait reculer les enfants, d'autant qu'une kermesse (portée par l'association laïque et artistique) est venue clôturer l'évènement, pour la 1^{ère} année et le succès a été au rendez vous !

La matinée moules/frites du dimanche 19 juin a également été positive.

Manifestations à venir :

L'Union Sportive du Val d'Ay (USVA - regroupement de clubs de football regroupant plusieurs communes du territoire) célèbre ses 10 ans d'existence le week-end du 24 et 25 juin 2022 à Satillieu ou diverses activités sont proposées au stade Kerlidou à Satillieu.

Vogue des conscrits 2024 : du Vendredi 1^{er} juillet au dimanche 03 juillet 2022, place du forum de al Halle (bal mousse le vendredi, concours de pétanque et bal le samedi, joute au baquet, défilé de chars, , jeux inter-conscrits et clôture du WE par un repas ...).

La traditionnelle fête du village aura lieu le samedi 09 juillet prochain portée par le Comité des fêtes de la commune (pétanque, animation musicale « Ritmo Fiesta », feu d'artifice repas ardéchois et bal populaire).

M. le Maire dit qu'il est heureux de voir que la vie associative reprend et que la population répond présent.

IX – AFFAIRES LIEES A LA SANTE et L'ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES ...

Discussions :

Mise en place du nouveau mode de collecte.

Mme Sophie Degache - en charge de ce dossier - dit que le nouveau mode de collecte aérien des ordures ménagères et tri sélectif vont être mis en place en septembre par la Cté de Cmnes avec un peu de retard par rapport à la date initialement indiquée (délai d'approvisionnement plus long que prévu).

Il est rappelé que 6 points de collecte vont être installé sur la commune. Une information à tous les habitants va être envoyé par courrier très prochainement.

Un conseiller déplore que certains quartiers ne soient plus desservis et que cela devra inciter les administrés à prendre leur véhicule.

Mme Degache prend note de cette remarque mais précise que même en l'heure actuelle, la plupart des personnes profitent de leurs déplacements pour vider leurs poubelles.

X - AFFAIRES LIEES AU SPORT

///

XI - AFFAIRES LIEES A L'ENFANCE, JEUNESSE

///

XII – AFFAIRES DIVERSES

Le SDIS a arrêté le projet de la nouvelle caserne à Brénieux avec les communes de Saint Romain d’Ay, Ardoix, Quintenas et Préaux. Les casernes de Satillieu et St Alban d’Ay quant à elles seront regroupées sur Satillieu.

Des réunions étudiant le financement de ces décisions sont à prévoir.

M. Coll précise que les aides aux communes diminuent comme peau de chagrin et qu’il faudra ficeler nos projets au mieux !

M. Coll dit qu’au prochain conseil municipal, un point sera porté à l’ordre du jour sur la création d’une commission travaux/aménagement du territoire qui travaillera sur différents projets, tels que la future boulangerie, l’aménagement de Praperrier, l’aménagement école, la création de voies douces... Pour constituer cette nouvelle commission, un appel sera lancé aux conseillers municipaux.

M. Duchamp demande s’il est prévu de remettre le bac à fleurs près du jeu de boules, prévoir également le remplacement des poutres du jeu de boules qui commencent à montrer des signes de fatigues, manque des tables à la salle polyvalente.

Point sur le marché de produits locaux :

- Sont présents :
 - o Le marchand de fruits et légumes ;
 - o La poissonnière sera présente tous les 15 jours ;
 - o Le boucher nous a fait faux bond, un appel est lancé pour trouver un boucher/charcutier ;

Il est conseillé de retarder l’heure de l’ouverture du marché l’été car 15 h c’est un peu tôt (décalage de 17h à 19h voir 20h). Avec les grosses chaleurs les gens sortent plus tard !

Remarque entendue, reste à voir la disponibilité des maraichers !

La bibliothèque communale sera fermée en d’aout, reprise le jeudi 1^{er} septembre 2022.

Citypark : des petits malins s’amusent à brûler les filets, il est rappelé que cette infrastructure a été réalisée pour que les enfants et ados afin qu’ils puissent se divertir et non dégrader le matériel. Merci de faire preuve de civisme !

Clôture de la séance à **20 h45**.

Pour validation du présent compte rendu,

Le Maire,

Norbert COLL

